

## La normalisation internationale et la gestion de la santé au travail (II): probable ajournement des travaux à l'ISO

Nous avons rendu compte dans le numéro précédent de notre Newsletter des débats en cours sur le plan tant européen qu'international concernant le développement éventuel d'une norme volontaire internationale dans le domaine de la gestion de la santé au travail. Un séminaire organisé par l'ISO s'est tenu les 5 et 6 septembre 1996 à Genève. Il a conclu à un ajournement des travaux dans ce domaine. La prochaine réunion du Technical Management Board de l'ISO, prévue pour janvier 1997, devrait entériner ces conclusions.

Pour la première fois dans le cadre de l'ISO, organisation non gouvernementale internationale dont l'objectif principal est de faciliter le commerce et les affaires internationales, ont été organisés des groupes de discussion parallèles regroupant des intérêts différents: gouvernements, assurance et activités connexes, employeurs et travailleurs. C'était également la première fois que la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) était invitée à contribuer aux travaux de l'ISO au sein d'un groupe de discussion.

Parmi les organismes nationaux membres de l'ISO, 46 pays étaient représentés dont 13 de l'Union européenne (excepté le Luxembourg et le Portugal). La plupart des participants provenaient d'entreprises et une petite quinzaine représentaient des organisations syndicales. Cinq représentants nationaux d'organisations syndicales sont intervenus dans la réunion du groupe Travailleurs: DGB (Allemagne), RENGO (Japon), TUC (Grande-Bretagne), United Steelworkers of America, InPACT-CFDT (France), auxquels s'est ajouté le représentant de la CISL.

Les participants au sein du groupe Travailleurs ont exprimé une série de principes et de commentaires parmi lesquels on peut noter:

- que les politiques de la qualité ne couvrent pas des aspects essentiels de la santé et sécurité tels que la participation des travailleurs;
- les employeurs utilisant des sous-traitants ont besoin de normes claires pour mesurer les performances en matière de santé et de sécurité de ces entreprises;
- les possibilités de participation effective des travailleurs dans le processus ISO basé sur le consensus technique et non sur une base tripartite seraient très limitées étant donné les moyens dont disposent les organisations de travailleurs;
- pour les pays développés, les normes volontaires en matière de management sont insuffisantes sans législations nationales qui fixent le cadre de l'application et de la répression. D'une manière générale la normalisation ne peut pas remplacer la législation;
- pour les pays moins développés, où la législation est soit inexistante soit insuffisante, une norme pourrait constituer un élément de démarrage d'un processus d'amélioration des situations existantes.

Ces débats ont abouti à des conclusions diverses qui ont été transmises à la réunion plénière. Si les pratiques de management sont un champ important de la politique en matière de santé et sécurité, le besoin d'une norme internationale n'apparaît pas actuellement. La question devrait avant tout être examinée au niveau national ou régional dans un cadre tripartite. Cependant, si l'ISO devait engager des travaux dans ce domaine, l'OIT devrait être impliquée et une référence à ses conventions devrait être établie.

Le groupe des Employeurs a conclu, quant à lui que l'ISO ne devrait pas prendre d'initiative dans ce domaine arguant que les principaux bénéficiaires d'un système de management seraient les travailleurs et que les dispositions législatives sont plus appropriées pour défendre ces intérêts. Les pratiques détaillées de gestion sont à considérer comme des affaires internes aux entreprises et il n'est pas prouvé qu'une norme internationale dans ce domaine puisse faciliter le commerce international.

Le groupe a également exprimé la crainte que toute publication de l'ISO ne soit utilisée comme base d'un système de certification sur le modèle des normes de la série ISO 9000. Cette expérience semble constituer un élément majeur du rejet par les employeurs d'une normalisation dans ce domaine. Ils considèrent que l'application des normes de la série ISO 9000 et 14000 n'est pas encore suffisamment avancée et que leurs implications ne peuvent pas encore être complètement évaluées pour prendre de nouvelles initiatives.

Le groupe des Employeurs constituait la majorité des participants. Des organisations internationales d'employeurs telles que la Chambre de Commerce Internationale et le CEFIC (organisation des employeurs de la chimie européenne) ont pris position contre la production de normes en matière de gestion de la santé et de la sécurité au sein de l'ISO<sup>1</sup>.

Aucun consensus ne s'est dégagé au sein du groupe des Gouvernements. Ils ont transmis un document exprimant les avantages et les inconvénients du développement d'une norme. Ce sont principalement des conférenciers des pays membres de l'OCDE (plus la Chine et la Jamaïque) qui sont intervenus et ont participé aux travaux. Pour les uns, une norme volontaire pourrait devenir une barrière au commerce, pour d'autres, elle constitue un outil pour la réduction des coûts des entreprises.

Le groupe réunissant des personnes du secteur des assurances et industries connexes n'a abouti à aucune conclusion commune. Les conférenciers provenaient uniquement des pays développés, dont les experts finlandais et néerlandais, qui se sont exprimés en faveur d'une norme internationale. Le représentant finlandais a présenté des données sur les causes d'accidents dont il a conclu que dans la plupart des cas ils sont dus à des déficiences en termes d'organisation et de procédures.

Contrairement au programme établi, treize organismes nationaux ont présenté leur point de vue. Dans certains pays, des réunions nationales avaient été organisées préalablement. Il est apparu que l'Australie, le Danemark, l'Irlande et l'Espagne demandaient une poursuite des travaux au sein de l'ISO avec la création d'un comité technique ou d'un comité spécial, comme cela a été fait dans le domaine de l'environnement. Les autres se sont opposés à la poursuite de travaux au sein de l'ISO.

Différents organismes de normalisation nationaux ont déjà adopté des documents ou sont en train d'en développer sur le sujet.

- Au Royaume-Uni, *BS 8800:1996 - Guide to Occupational health and safety management systems.*
- Aux Etats-Unis, l'American Industrial Hygiene Association a également produit un guide: *Occupational Health and Safety Management System: an AIHA Guidance Document (AIHA OHMS 96/3/26).*
- En Australie et Nouvelle Zélande: *DR 96311 - Occupational Health and safety Management Systems. General Guidelines on principles, systems and supporting techniques.*
- La Norvège a publié un document reprenant le concept de *Contrôle interne* (législation basée notamment sur les normes ISO 9000) et fixant des principes de management pour l'amélioration de la qualité des produits et services, de la santé et de la sécurité au travail et de l'environnement.
- L'Espagne a également une série de normes nationales en préparation.

Les débats futurs sur le rôle de la normalisation dans le domaine de la gestion de la santé et de la sécurité dépendront de l'usage qui sera fait de ces documents. Il est clair que s'il se développe et si des pratiques de certification s'établissent le débat reviendra au sein de l'ISO.

Il se peut aussi que la révision en cours au sein du comité ISO/TC 176 Gestion et assurance qualité des normes de la série ISO 9000 remette à l'ordre du jour les questions de santé et de sécurité des travailleurs et leur rôle dans l'entreprise. Il en va de même de l'application des normes de la série ISO 14000 en matière d'environnement.

Du point de vue des travailleurs, le rôle que pourra jouer l'OIT est déterminant. En effet, sur base des conventions internationales existantes en matière de santé et de sécurité, l'OIT pourrait prendre aussi une initiative visant à définir des principes de gestion de l'entreprise respectueuse des travailleurs.

*Pour plus d'information contacter Marc Sapir: msapir@etuh.lrt.be.*

---

<sup>1</sup> L'UNICE, l'organisation des Employeurs européens, avait déjà exprimé son opposition à une telle normalisation internationale et le groupe des Employeurs au sein du conseil d'administration de l'OIT s'était opposé à une participation de l'OIT aux travaux de l'ISO.